Conseil communal de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 8 décembre 2021

sous la Présidence de Monsieur Dimitri Simos

Préavis N° 21-2021 Budget de l'année 2022

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°21-2021 du 20 octobre 2021,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2022 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF	169'901'200.00
- Total des revenus	CHF	165'183'600.00
- Excédent de charges	**CHF**	**-4'717'600.00**

après :

- Amortissements	CHF	7'257'700.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	847'500.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'967'800.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00

3. d'approuver le budget 2022 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Dimitri SIMOS

La secrétaire

Francine MEDANA

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Pully, le 8 décembre 2021